

CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est convoqué le mercredi 15 février 2012 à 18 h 30 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Convention avec l'Association anglaise 05 pour la mise à disposition de personnel pour le Contrat Enfance Jeunesse
- Convention avec la Fédération Française de Randonnée Pédestre pour l'édition et la vente de topos guides du Briançonnais
- Convention de répartition des charges du regroupement pédagogique intercommunal
- Location de la salle arrière du four de Pra Premier
- Mise en œuvre et suivi du label Espace VTT Grand Briançonnais
- Autorisation à défendre auprès du Tribunal des Baux Ruraux
- Achat de la parcelle D 440

Val-des-Prés, le 10 février 2012
Le Maire, René SIESTRUNCK

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2012

L'an deux mil douze et le quinze février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procuration : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Inès GALLO est nommée secrétaire de séance

Convention avec l'Association anglaise 05 pour la mise à disposition de personnel pour le Contrat Enfance Jeunesse

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'intervention d'un agent de l'Association Alliance Anglaise 05 pour encadrer les cours d'anglais dans le cadre du CEJ, à raison d'une heure par semaine pendant l'année scolaire 2011-2012,
- autorise le Maire à signer une convention de mise à disposition avec l'Association Alliance Anglaise 05, au prix de 35 € de l'heure.

Convention le Comité Départemental de Randonnée Pédestre des Hautes-Alpes pour l'édition et la vente de topos guides du Briançonnais

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise le Maire à signer une convention avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre des Hautes-Alpes pour le préachat de 50 exemplaires du topo-guide intitulé « Les environs de Briançon...à pied », au prix partenaire de 9,45 € TTC l'unité,
- précise que le topo-guide sera revendu au prix public (13,50 € TTC en 2011).

Convention de répartition des charges du regroupement pédagogique intercommunal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise le Maire à signer une nouvelle convention avec la commune de Montgenèvre pour la répartition des charges du regroupement pédagogique intercommunal.

Location de la salle arrière du four de Pra Premier

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de louer à M. et Mme ROMAIN Eric une partie de la salle arrière du four de Pra Premier pour l'entraînement à l'escalade de leurs enfants, pour une durée de un an, à compter du 1^{er} avril 2012, reconductible par délibération,
- fixe le montant du loyer pour l'année 2012 à 63.00 €, soit le montant du loyer 2011 majoré de l'indice de référence des loyers au 4^{ème} trimestre 2011,
- décide que les frais d'électricité liés à la location seront refacturés à M. et Mme ROMAIN,
- autorise le Maire à signer une convention de location à titre précaire et révocable.

Mise en œuvre et suivi du label Espace VTT Grand Briançonnais

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la participation de la commune de Val-des-Prés à l'opération « Espace VTT Grand Briançonnais » portée par la Communauté de Communes du Briançonnais,
- arrête la clé de répartition à 2% d'un coût maximum de prestations de 20.000 €.

Autorisation à défendre auprès du Tribunal des Baux Ruraux

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise le Maire à défendre les intérêts de la commune auprès du Tribunal des Baux Ruraux de Gap suite à la requête déposée par Mme Peggy FENEUILLE en vue d'obtenir l'annulation de la délibération du 22 juin 2011 relative à la location de terrains communaux,
- sollicite l'assistance juridique des assurances Groupama,
- désigne Maître TERTIAN, avocat au Barreau de Marseille, dont le cabinet est situé 171 bis, chemin de la Madrague Ville, à Marseille 2^{ème}, pour défendre la commune auprès du Tribunal des Baux Ruraux de Gap.

Achat de la parcelle D 440

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'acquisition par la commune de la parcelle D 440 d'une superficie de 65 m² appartenant à Madame Jocelyne CASSINELLI, au prix de 1,50 € le m²,
- autorise le Maire à signer l'acte d'achat ainsi que toutes les pièces s'y rapportant auprès de Maître AUDIFFRED, notaire à Briançon,
- précise que les frais d'acte seront à la charge de la commune.

Val-des-Prés, le 22 février 2012
Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 15 février 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

10 février 2012

Date d'affichage :

10 février 2012

L'an deux mil douze et le quinze février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procuration : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Inès GALLO est nommée secrétaire de séance

OBJET : Convention avec l'Association Alliance Anglaise 05 pour la mise à disposition de personnel pour le Contrat Enfance Jeunesse

Monsieur le Maire expose qu'il est fait appel à des intervenants extérieurs pour l'encadrement des activités extra scolaires dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse. Les cours d'anglais étant animés par une salariée de l'Association Alliance Anglaise 05 une heure par semaine, il convient de signer une convention avec cet organisme pour la mise à disposition d'un agent, au prix de 35 € de l'heure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'intervention d'un agent de l'Association Alliance Anglaise 05 pour encadrer les cours d'anglais dans le cadre du CEJ, à raison d'une heure par semaine pendant l'année scolaire 2011-2012,
- autorise le Maire à signer une convention de mise à disposition avec l'Association Alliance Anglaise 05, au prix de 35 € de l'heure.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 15 février 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

10 février 2012

Date d'affichage :

10 février 2012

L'an deux mil douze et le quinze février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procuration : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Inès GALLO est nommée secrétaire de séance

OBJET : Convention avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre des Hautes-Alpes pour l'édition et la vente de topos guides du Briançonnais

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Comité Départemental de Randonnée Pédestre des Hautes-Alpes souhaite éditer un topo-guide intitulé « Les environs de Briançon...à pied ». Il présente le projet de convention fixant les modalités de préachat de 50 exemplaires au prix partenaire de 9,45 € TTC l'unité, soit 30% de remise sur le prix public 2011 de 13,50 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise le Maire à signer une convention avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre des Hautes-Alpes pour le préachat de 50 exemplaires du topo-guide intitulé « Les environs de Briançon...à pied », au prix partenaire de 9,45 € TTC l'unité,
- précise que le topo-guide sera revendu au prix public (13,50 € TTC en 2011).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 15 février 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

10 février 2012

Date d'affichage :

10 février 2012

L'an deux mil douze et le quinze février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procuration : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Inès GALLO est nommée secrétaire de séance

OBJET : Convention de répartition des charges du regroupement pédagogique intercommunal

Monsieur le Maire rappelle les conventions passées avec la commune de Montgenèvre pour la répartition des diverses charges liées au regroupement pédagogique et expose qu'il y a lieu de prendre une nouvelle convention regroupant la convention d'origine et les avenants postérieurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise le Maire à signer une nouvelle convention avec la commune de Montgenèvre pour la répartition des charges du regroupement pédagogique intercommunal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 15 février 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

10 février 2012

Date d'affichage :

10 février 2012

L'an deux mil douze et le quinze février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procuration : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Inès GALLO est nommée secrétaire de séance

OBJET : Location de la salle arrière du four de Pra Premier

Monsieur le Maire propose de renouveler la location de la salle à l'arrière du four du Pra Premier à M. et Mme ROMAIN Eric pour l'entraînement à l'escalade de leurs enfants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de louer à M. et Mme ROMAIN Eric une partie de la salle arrière du four de Pra Premier pour l'entraînement à l'escalade de leurs enfants, pour une durée de un an, à compter du 1^{er} avril 2012, reconductible par délibération,
- fixe le montant du loyer pour l'année 2012 à 63.00 €, soit le montant du loyer 2011 majoré de l'indice de référence des loyers au 4^{ème} trimestre 2011,
- décide que les frais d'électricité liés à la location seront refacturés à M. et Mme ROMAIN,
- autorise le Maire à signer une convention de location à titre précaire et révocable.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 15 février 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

10 février 2012

Date d'affichage :

10 février 2012

L'an deux mil douze et le quinze février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procuration : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Inès GALLO est nommée secrétaire de séance

OBJET : Mise en œuvre et suivi du label Espace VTT Grand Briançonnais

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Briançonnais porte la mise en œuvre et le suivi du label FFC du site dénommé « Espace VTT Grand Briançonnais ». Le coût des prestations est évalué pour l'année 2012 à 17.000 €, à répartir entre les communes membres selon une clé de répartition, proposée à 2% pour la commune de Val-des-Prés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la participation de la commune de Val-des-Prés à l'opération « Espace VTT Grand Briançonnais » portée par la Communauté de Communes du Briançonnais,
- arrête la clé de répartition à 2% d'un coût maximum de prestations de 20.000 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 15 février 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

10 février 2012

Date d'affichage :

10 février 2012

L'an deux mil douze et le quinze février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procuration : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Inès GALLO est nommée secrétaire de séance

OBJET : Autorisation à défendre auprès du Tribunal des Baux Ruraux dans l'affaire Madame Peggy FENEUILLE c/Commune de Val-des-Prés

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la requête déposée par Mme Peggy FENEUILLE auprès du Tribunal des Baux Ruraux en vue d'obtenir l'annulation de la délibération du 22 juin 2011 relative à la location de terrains communaux. Le Maire demande l'autorisation de défendre les intérêts de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise le Maire à défendre les intérêts de la commune auprès du Tribunal des Baux Ruraux de Gap suite à la requête déposée par Mme Peggy FENEUILLE en vue d'obtenir l'annulation de la délibération du 22 juin 2011 relative à la location de terrains communaux,
- sollicite l'assistance juridique des assurances Groupama,
- désigne Maître TERTIAN, avocat au Barreau de Marseille, dont le cabinet est situé 171 bis, chemin de la Madrague Ville, à Marseille 2^{ème}, pour défendre la commune auprès du Tribunal des Baux Ruraux de Gap.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 15 février 2012

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

10 février 2012

Date d'affichage :

10 février 2012

L'an deux mil douze et le quinze février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procuration : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Inès GALLO est nommée secrétaire de séance

OBJET : Achat de la parcelle D 440

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Jocelyne CASSINELLI, propriétaire de la parcelle D 440 d'une superficie de 65 m², située dans le périmètre du camping municipal, donne son accord pour la vendre à la commune au prix de 1,50 € le m². Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette acquisition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'acquisition par la commune de la parcelle D 440 d'une superficie de 65 m² appartenant à Madame Jocelyne CASSINELLI, au prix de 1,50 € le m²,
- autorise le Maire à signer l'acte d'achat ainsi que toutes les pièces s'y rapportant auprès de Maître AUDIFFRED, notaire à Briançon,
- précise que les frais d'acte seront à la charge de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK